

REPONSE GA

----- Message transféré -----

Monsieur xxx

Votre courriel du 19 juillet concernant des décollages après 23h nous est bien parvenu et a retenu notre attention la meilleure.

En préambule, il nous paraît important de préciser les régimes horaires de notre plateforme:

Aucun mouvement n'est planifié après minuit. Cela dit, afin de permettre aux avions en retard (aléas météo, problèmes techniques, délai lors de rotations) de faire mouvement, l'ordonnance fédérale sur l'infrastructure aéronautique (OSIA) autorise les mouvements en retard sur l'horaire jusqu'à minuit et demi au plus tard (départ et arrivée).

Après minuit et demi, seul des mouvements spéciaux sont tolérés (situation exceptionnelle et imprévisible : diversion sanitaire, pannes, urgences ainsi que les vols de secours/ambulances, vols d'état, vols militaire et les vols autorisés par l'Office fédérale de l'aviation civile). En conséquence, il arrive, en fonction des aléas opérationnels, que des mouvements de ligne se fassent jusqu'à minuit et demi. Genève Aéroport publie sur internet les détails des vols nocturnes (http://noiselab.casper.aero/gva/#page=mouv_2). À noter que ces régimes horaires sont existant depuis de nombreuses années et n'ont pas été modifiés récemment.

Concernant les décollages spécifiquement : en règle générale nous évitons de planifier des décollages après 22h mais en fonction des aléas opérationnels il arrive que des rotations ayant accumulé des retards nous contraignent à autoriser des décollages tardifs.

Pour les mouvements que vous mentionnez, ces derniers avaient effectivement accumulés du retard à cause de la situation difficile ces jours-là du fait de nombreuses cellules orageuses sur l'Europe. Nous avons donc dû leur permettre de rejoindre leur destination tardivement. En effet, une alerte foudre à très fortement perturbé nos activité entre 16h50 et 19h35 lundi 10 juillet (à certain niveau d'alerte foudre le tarmac est entièrement évacué et plus aucune activité n'est possible). Le mardi ce sont des retards sur d'autres aéroports qui sont la cause des mouvements tardifs par effet « domino ».

Nous vous assurons œuvrer continuellement à minimiser la survenance et les impacts négatifs de ces occurrences, et ce dans le respect du cadre légal et tout en tenant compte de la sécurité des opérations, du confort de nos passagers ainsi que celui, tout aussi importante, de nos riverains. Malheureusement ce mois de juillet est particulièrement difficile en terme météorologique et donc ces problèmes indépendant de nos actions surviennent et nous contraignent, de temps à autre, à engendrer des nuisances que nous souhaiterions éviter.

Regrettant la gêne occasionnée par ces décollages tardifs nous vous transmettons, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

xxx

1214 Vernier

AIG

Vernier, le 19 juillet 2017

Concerne : décollages après 23h00

Madame, Monsieur,

J'ai malheureusement constaté phoniquement que des décollages ont été autorisés les jours suivants, soit :

1. Lundi 10.07.2017 à 2325 env;
2. Lundi 10.07.2017 à 2350 env;
3. Mardi 11.07.2017 à 2320 env;

Merci d'avance de bien vouloir me fournir les justifications pour ces vols en dehors des heures d'ouverture de l'AIG.

Dans l'intervalle, bonne journée à vous.

XXXX